

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
DU JURY DU CONCOURS
DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2021

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - LE PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES.....	5
5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	11
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ.....	13
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	17
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	19
10 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY	23
11 - LA FICHE TECHNIQUE	24

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session Concours	Session 2019				Session 2021			
	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Nombre de postes	42	24	14	80	45	27	18	90
Candidats admis à concourir	524	707	107	1 338	395	513	94	1002
Candidats présents épreuve écrite	190	262	39	491	175	188	52	415
% présents « écrit » / admis à concourir	36 %	37 %	37 %	37 %	44%	37%	55%	41%
Moyenne épreuve écrite RAPPORT	8.29	8.31	10.79	9.13	8.13	9.41	9.84	9.12
Moyenne épreuve écrite QUESTIONS	6.87	6.43	8.05	7.11	7.40	6.98	7.66	7.34
Seuils d'admissibilité	9.50	9.50	9.50		9.50	9.50	10.00	
Candidats admissibles	55	62	23	140	59	56	20	135
% admissibles / candidats présents « écrit »	29 %	24 %	59 %	29 %	34%	30%	38%	32.5%
Candidats présents épreuve orale	55	61	23	139	58	52	19	129
% présents « oral » / admissibles»	100 %	98 %	100 %	99 %	98%	93%	95%	95%
Moyenne épreuve orale	12.91	11.77	11.43	12.04	11.51	10.68	10.60	10.93
Seuils d'admission	10.67	11.50	11.17		10.17	11.33	10.67	
Nombre de candidats admis	39	29	12	80	45	30	15	90
% admis / admis à concourir	7 %	4 %	11 %	6 %	11%	6%	16%	9%

Concours organisé pour les besoins des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2 - LE PLANNING

Nombre de postes ouverts : 90

Externe	Interne	3^{ème} concours
45	27	18

Début des retraits de dossiers	Mardi 9 mars 2021
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 14 avril 2021
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 22 avril 2021
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 14 octobre 2021
Épreuve orale d'admission	Du mardi 11 au jeudi 13 janvier 2022

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mercredi 30 juin 2021	Horaires à déterminer	Conférence de présidents Choix du sujet
Mardi 7 septembre 2021	10h00	Réunion REP
Jeudi 16 décembre 2021	10h00	Jury des admissibilités
Du 11 au 13 Janvier 2022	De 8h30 à 17h00	Épreuve orale
Jeudi 27 janvier 2022 / Jeudi 10 février 2022	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Jeudi 21 octobre 2021	10h00	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies Présence obligatoire des correcteurs
Lundi 6 décembre 2021	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Lundi 20 décembre 2021 à 10h00
Diffusion des résultats d'admission	Lundi 31 janvier 2022 à 10h00

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom Prénom	Titre
FRAGOLA Annie	Élue, Présidente du Jury Adjointe au maire Mairie de Crolles
FORTOUL Pascal	Élu Conseiller municipal Mairie de Coublevie
VALTAT Roger	Élu Président à la Communauté de Communes Bièvre Est
BERNARD Sonia	Personnalité qualifiée Cheffe du service santé scolaire Mairie de Grenoble
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée Directrice adjointe Conseil départemental de l'Isère à la Maison du Haut-Rhône dauphinois
ESCOFFIER Philippe	Personnalité qualifiée Responsable formation Mairie de Saint Martin d'Hères
COLONEL Sylvie	Fonctionnaire Responsable du pôle maintien à domicile des personnes âgées CCAS de Vif Représentante du personnel
FUSSY Stéphane	Fonctionnaire Directeur Autonomie, Santé et Solidarités Communauté de Communes du Grésivaudan
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire Conseillère formation Représentante du CNFPT

4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

EXTERNE	INTERNE	3EME CONCOURS
ADMISSIBILITÉ		
<p>Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>		
<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	
ADMISSION		
<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>

5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel conditions d'admission à concourir :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Toutefois, selon le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 et l'article L221-3 du code du sport, une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives.

5 dossiers externes ont été rejetés pour la raison suivante :

- les candidats n'ont pas le diplôme requis

Nombre de candidats ayant fait une demande d'équivalence de diplôme ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle : 3

Nombre de candidats ayant reçu une réponse :

- Favorable : 0
- Défavorable : 3

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné au deuxième alinéa du 2^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa ;

6 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise (5 candidats)
- en position de disponibilité (1 candidat)

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier 2021 de l'exercice, pendant une durée de quatre années,

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

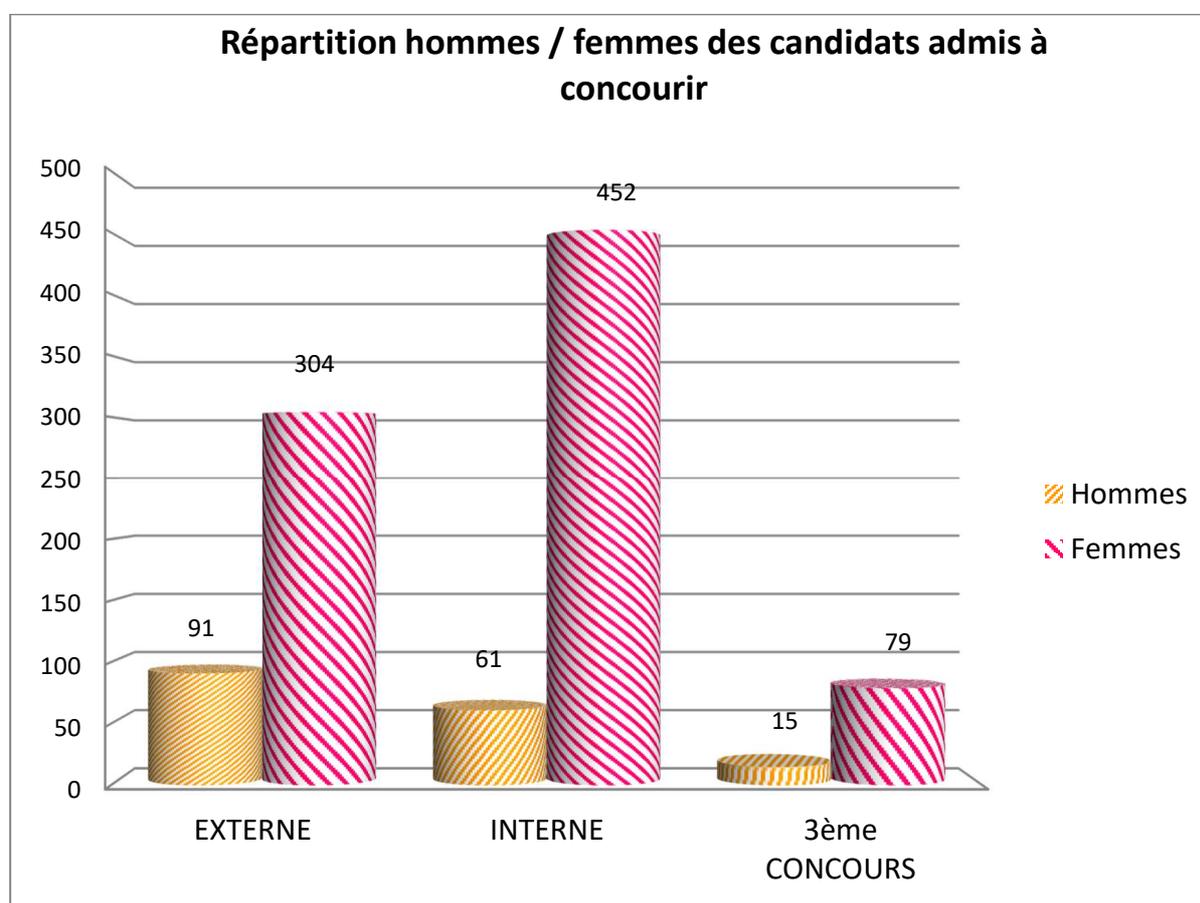
La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

2 dossiers 3^{ème} concours ont été rejetés pour la raison suivante :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise

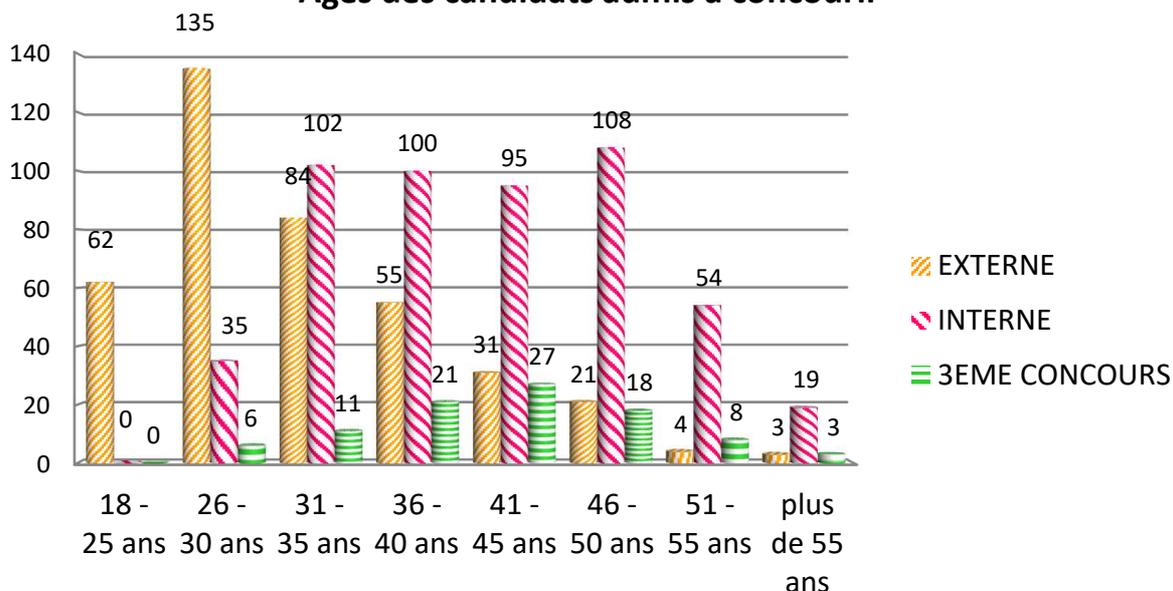
ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	59	6%	10	37	12
03 Allier	17	2%	6	8	3
07 Ardèche	32	3%	12	17	3
15 Cantal	6	1%	1	4	1
26 Drôme	35	3%	17	16	2
38 Isère	297	30%	113	164	20
42 Loire	76	8%	16	46	14
43 Haute Loire	26	3%	7	18	1
63 Puy de dôme	60	6%	25	25	10
69 Rhône	189	19%	92	85	12
73 Savoie	70	7%	37	29	4
74 Haute Savoie	95	9%	43	46	6
Hors région	41	4%	16	18	7
TOTAL	1002	100%	395	513	94



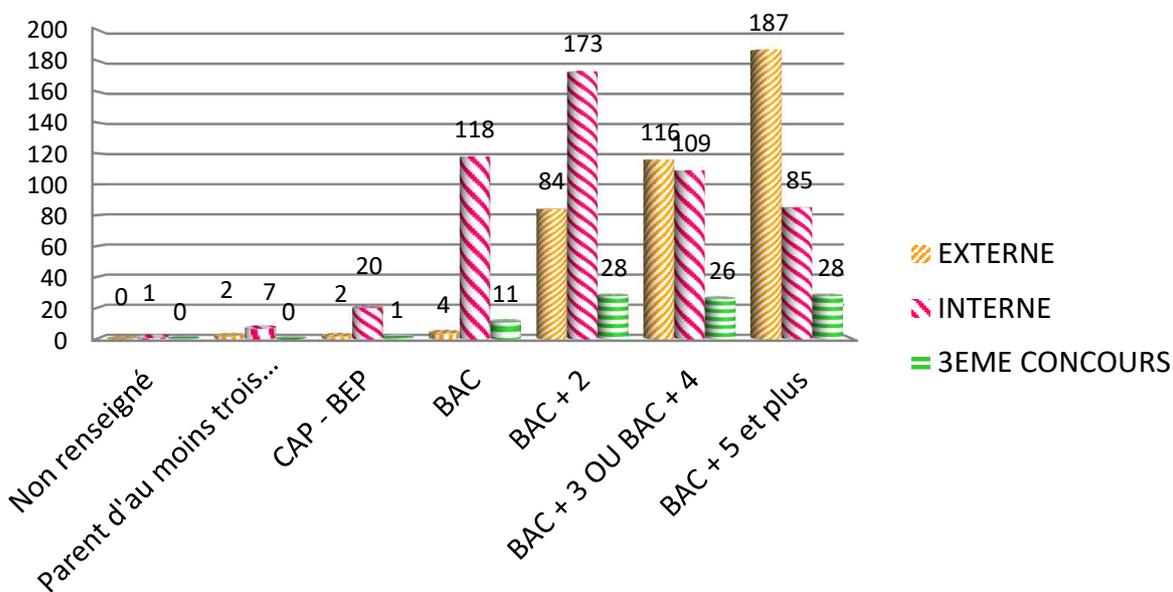
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	23%	77%
Interne	12%	88%
3 ^{ème} Concours	16%	84%

Ages des candidats admis à concourir

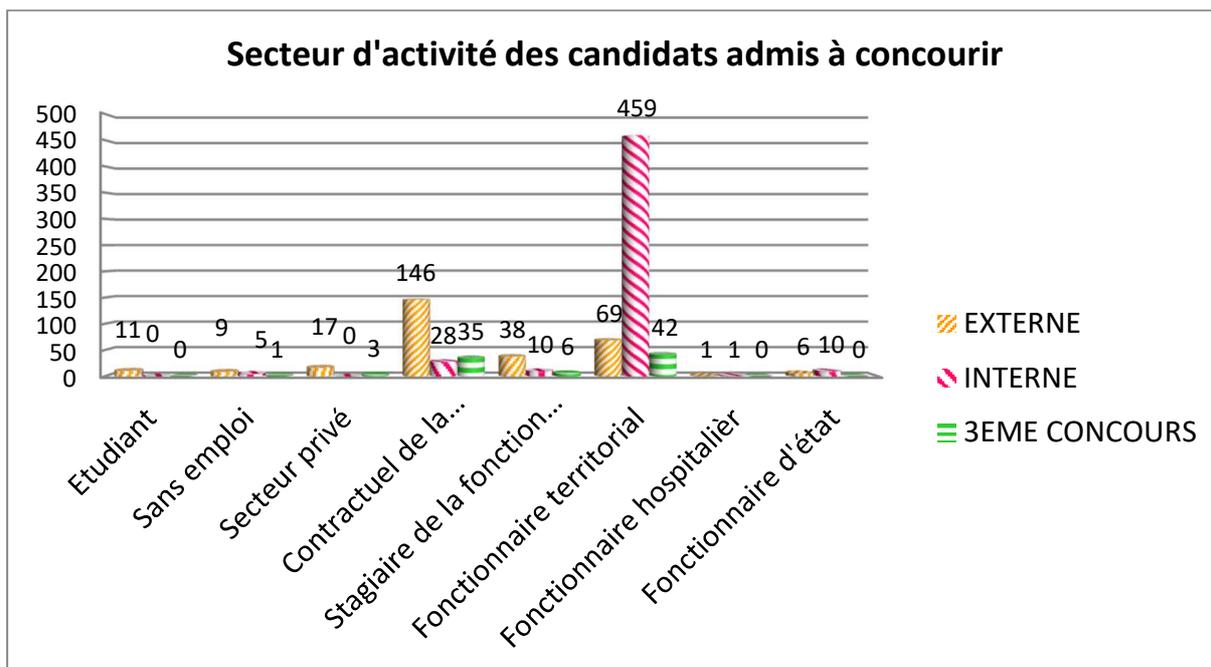


AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	50%	35%	13%	2%
Interne	7%	39%	39.5%	14.5%
3ème Concours	6%	34%	48%	12%

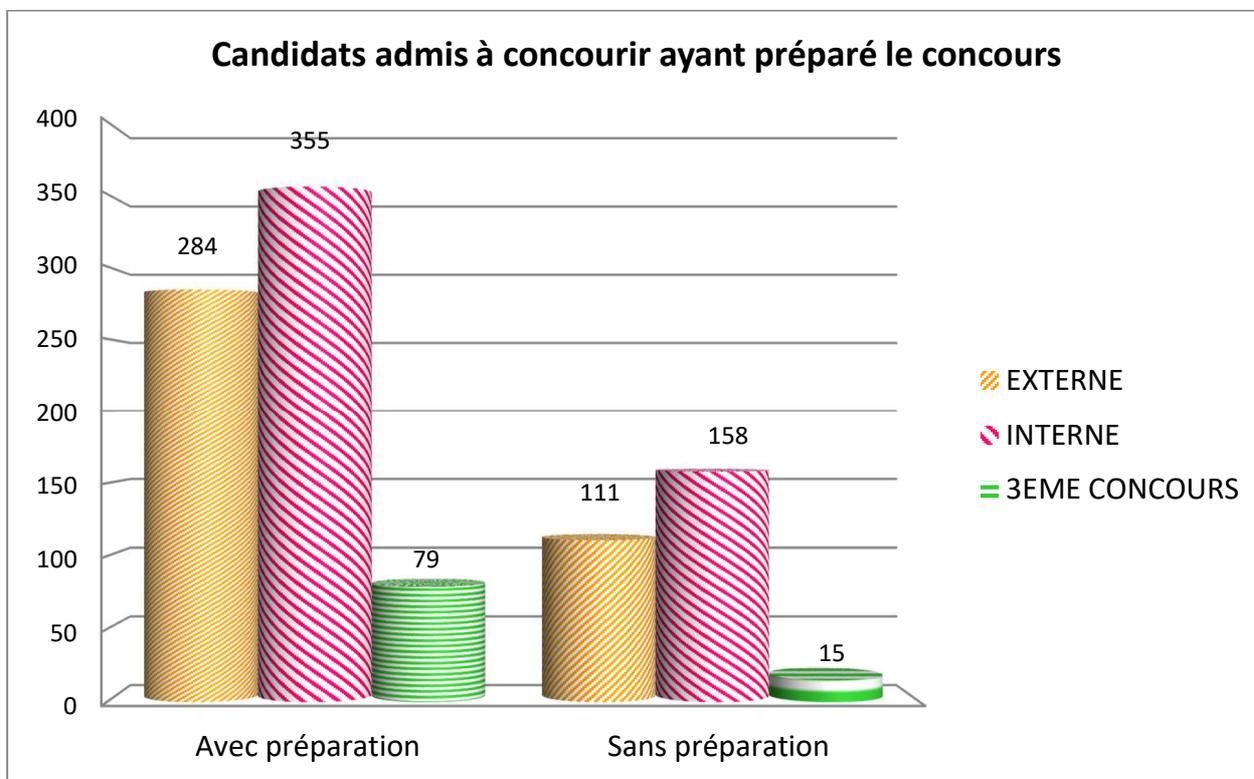
Niveau d'étude des candidats admis à concourir



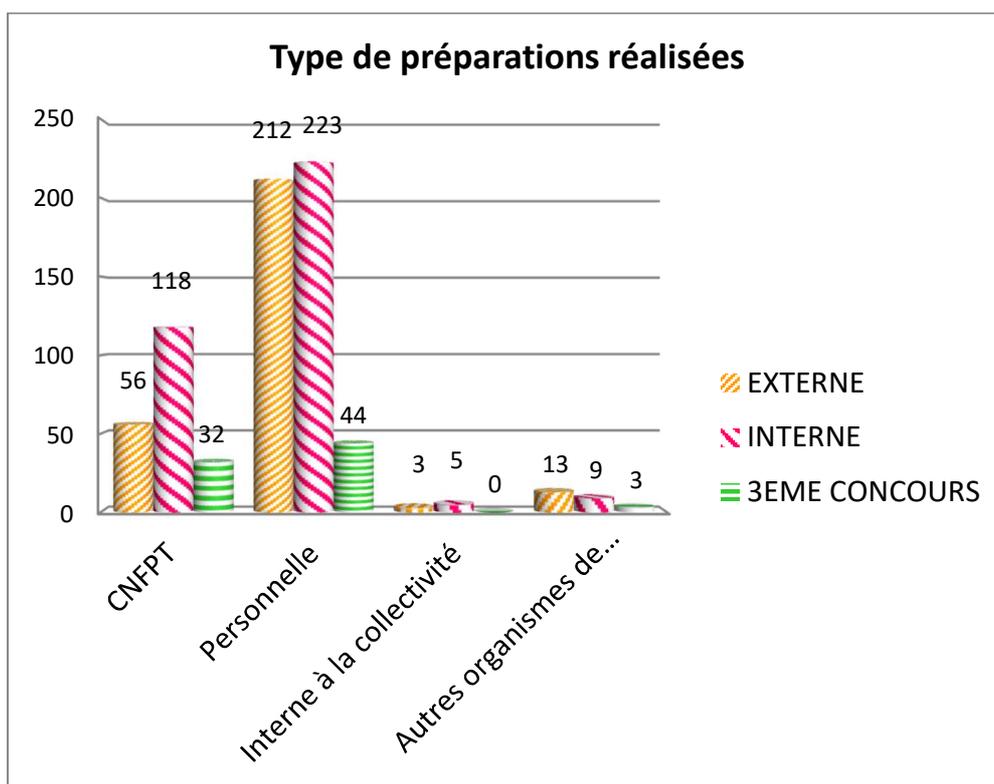
NIVEAU D'ÉTUDE	NON RENSEIGNÉ	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe		0.5%	1%	21%	29%	47%
Interne	0.25%	5%	30%	44%	28%	21.5%
3ème Concours		0.25%	3%	7%	7%	7%



SECTEUR D'ACTIVITE	Etudiant	Sans emploi	Privé	Contractuel public	Stagiaire FP	Tit. FPT	Tit. FPH	Tit. FPE
Externe	25%	3%	2.5%	37%	10%	17.5%	0.25%	1.5%
Interne		1%		5.5%	2%	89.5%	0.5%	2%
3^{ème} Concours		1%	3%	37.5%	6.5%	45%		



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	72%	28%
Interne	69%	31%
3^{ème} Concours	84%	16%



TYPE DE PRÉPARATIONS RÉALISÉES	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	20%	75%	1%	5%
Interne	33%	63%	1.5%	1.5%
3ème Concours	40.5%	56%		3.5%

6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

1 – Le concours externe

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : trois heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : trois heures ; coefficient 1)

175 candidats étaient présents aux épreuves d'admissibilité

soit 44% des candidats admis à concourir

Epreuves	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	395	0	16.00	8.13	9.5
Questions droit public et finances publiques		0	17.5	7.40	

36.5% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 64 candidats

31% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 54 candidats

Le jury a retenu **59 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2019 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	<i>190</i>	<i>8.29</i>
<i>Questions droit public et finances publiques</i>		<i>6.87</i>
<i>Seuil d'admissibilité</i>		<i>9.50</i>

2 – Le concours interne

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

188 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 37 % des candidats admis à concourir

Epreuves	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	513	0	16.00	9.41	9.5
Série de questions		0	15.5	6.98	

29% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 55 candidats

26% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 49 candidats

Le jury a retenu **56 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2019 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	262	8.31
<i>Série de questions</i>	265	6.43
<i>Seuil d'admissibilité</i>	9.50	

3 – Le 3^{ème} concours

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

52 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 55% des candidats admis à concourir

Epreuves	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	94	1.5	15.50	9.84	10.00
Série de questions		4	16.00	7.66	

34.5% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 18 candidats

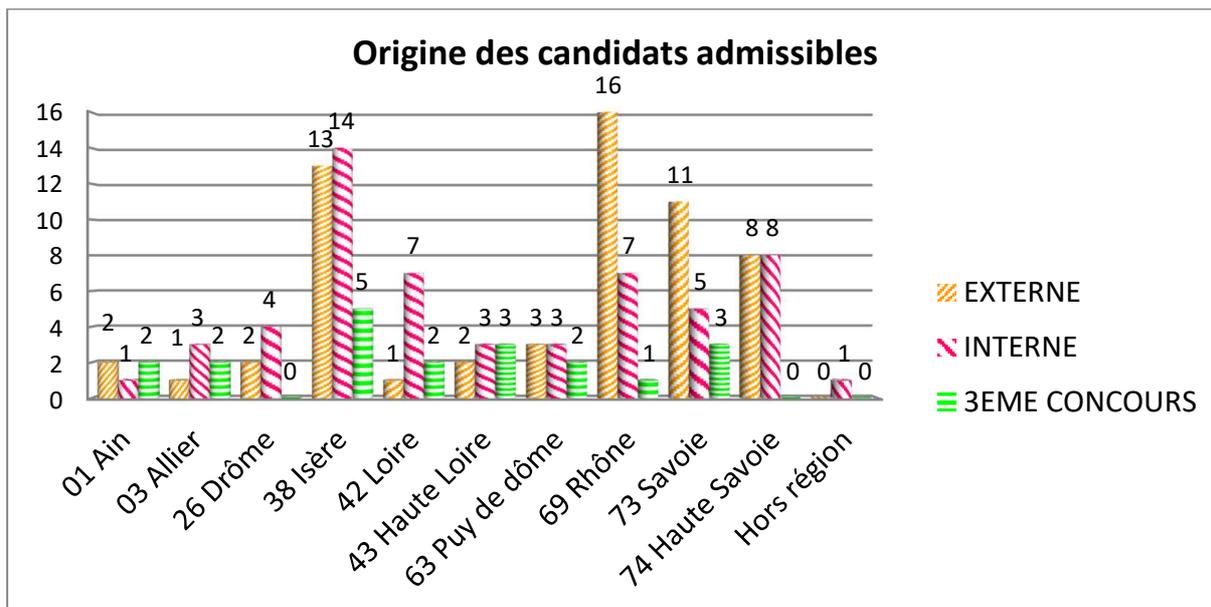
38.5% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 20 candidats

Le jury a retenu **20 candidats pour passer l'épreuve orale.**

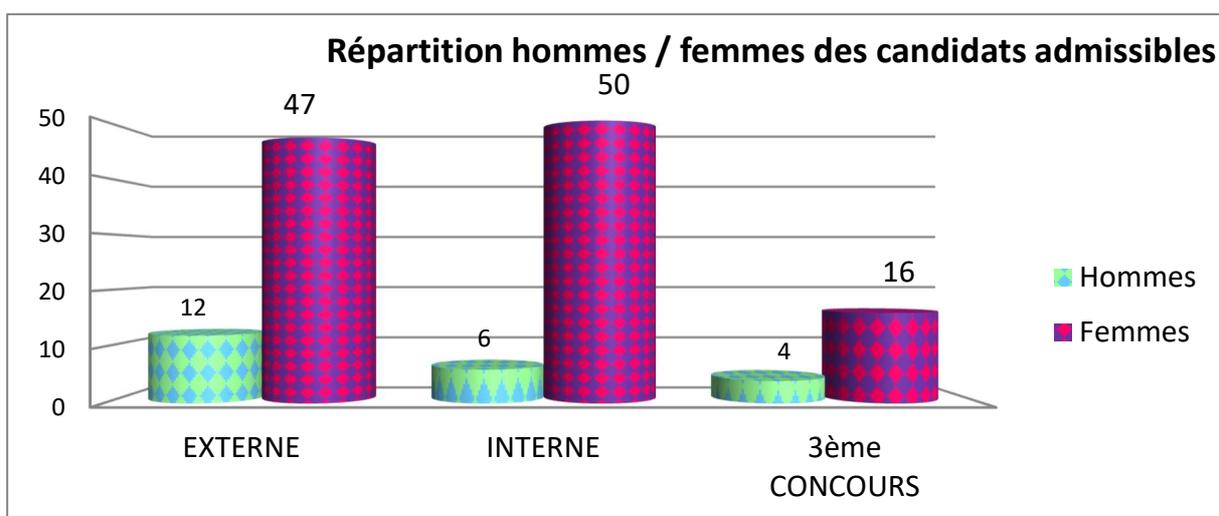
Rappel session 2019 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	68	10.79
<i>Série de questions</i>		8.05
<i>Seuil d'admissibilité</i>	9.50	

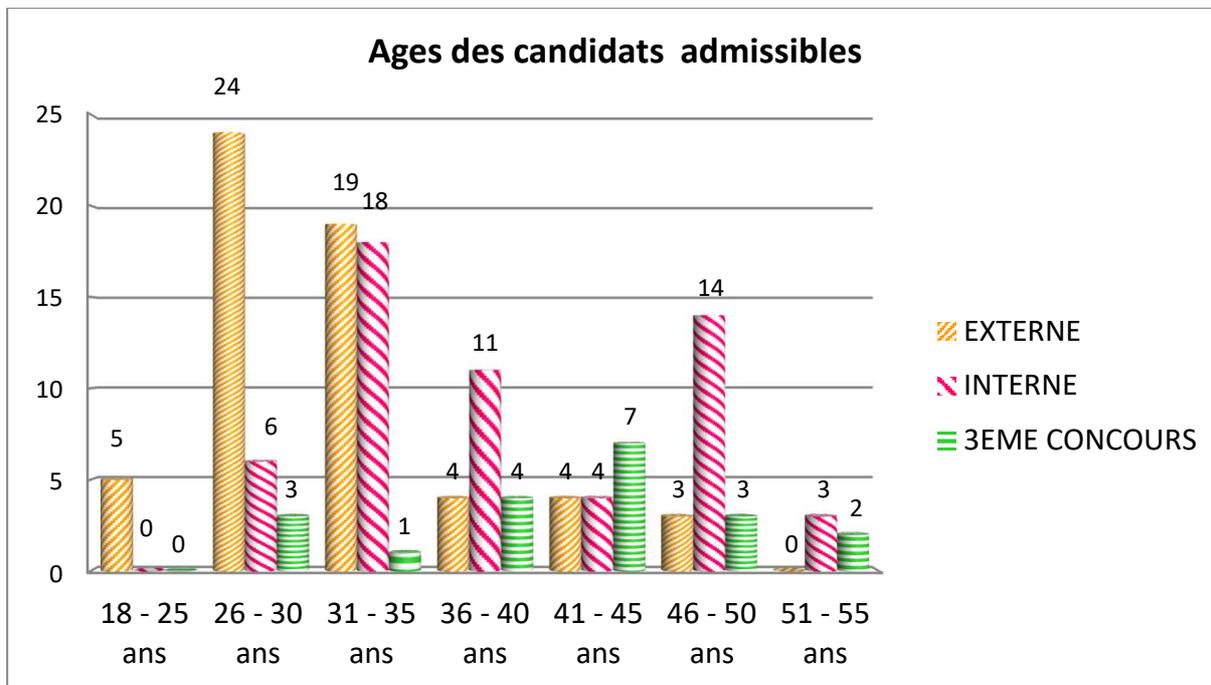
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ



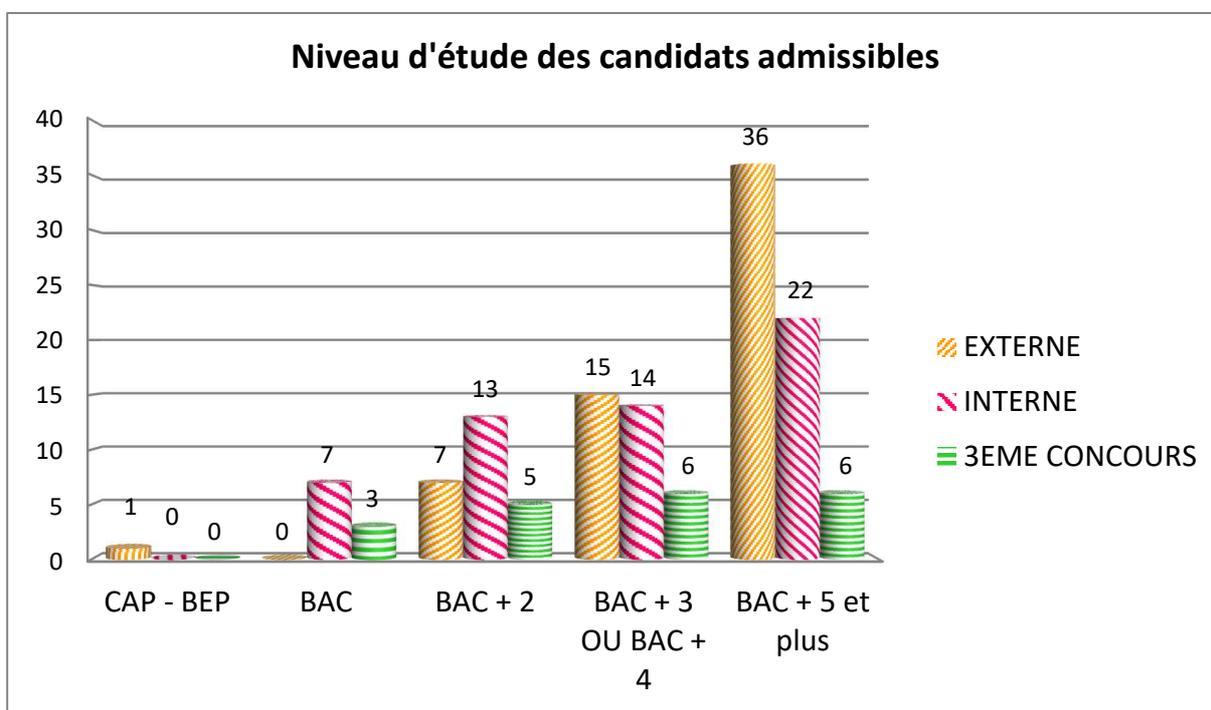
	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	5	4%	3%	2%	10%
03 Allier	6	4.5%	2%	5%	10%
26 Drôme	6	4.5%	3%	7%	
38 Isère	32	24%	22%	25%	25%
42 Loire	10	7.5%	2%	12.5%	10%
43 Haute Loire	8	6%	3%	5%	15%
63 Puy de dôme	8	6%	5%	5%	10%
69 Rhône	24	18%	27%	12.5%	5%
73 Savoie	19	14%	19%	9%	15%
74 Haute Savoie	1	1%	14%	14%	
Hors région	16	12%		2%	
TOTAL	135	100%	59	56	20



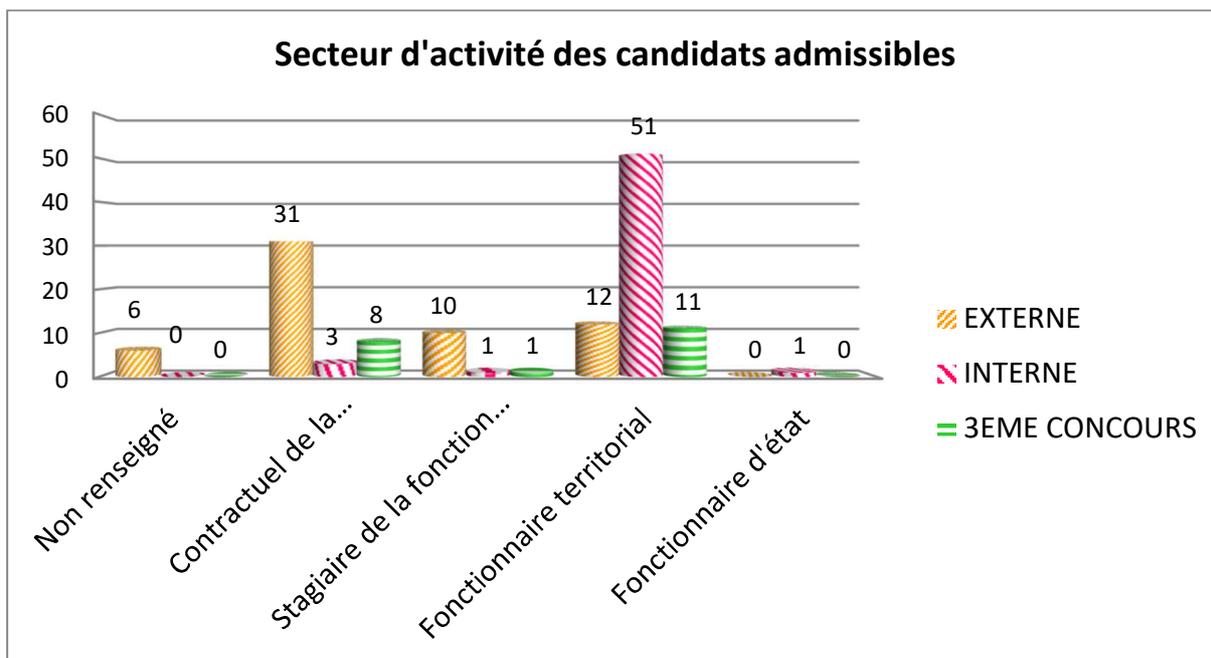
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	20%	80%
Interne	11%	89%
3 ^{ème} Concours	16%	84%



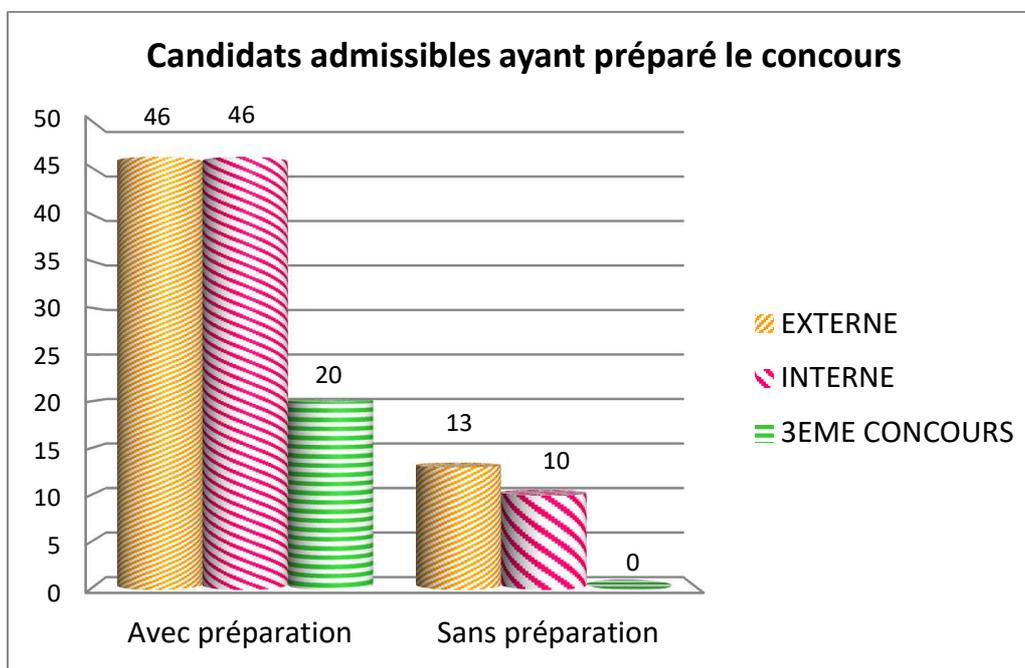
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	49%	39%	12%	
Interne	11%	52%	32%	5%
3ème Concours	15%	25%	50%	10%



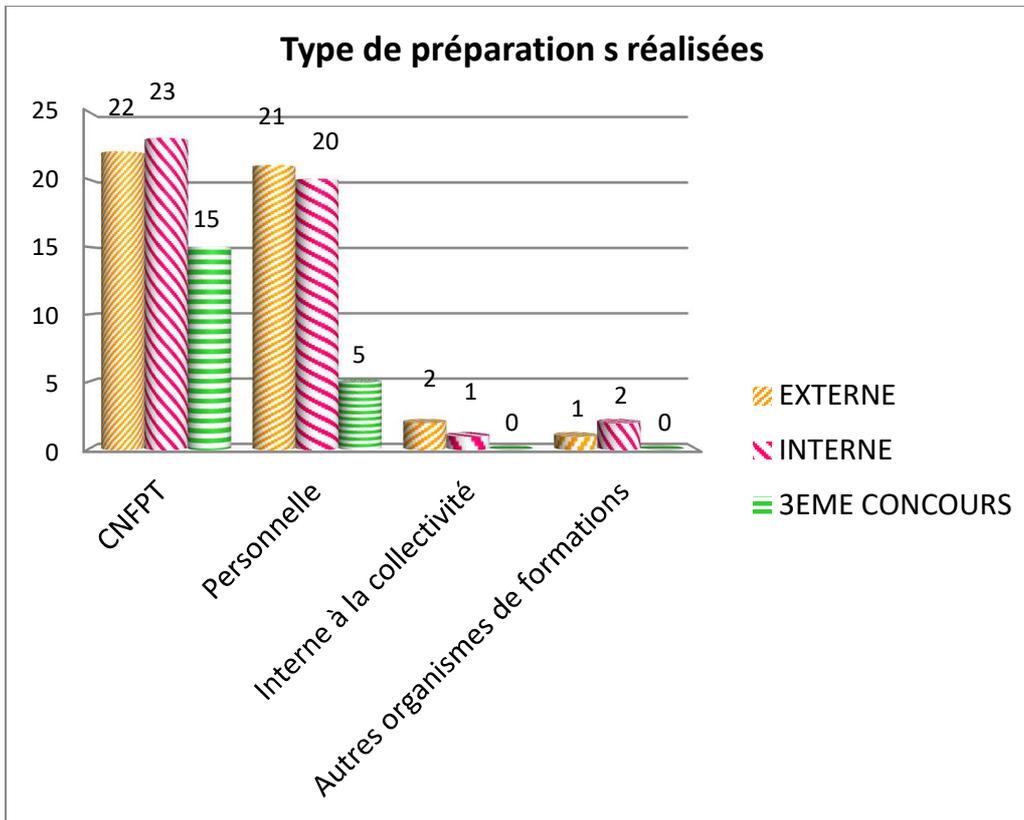
NIVEAU D'ÉTUDE	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	2%		12%	25%	61%
Interne		13%	23%	25%	39%
3ème Concours		15%	25%	30%	30%



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Non renseigné	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT	Tit. FPE
Externe	10%	53%	17%	20%	
Interne		5%	2%	91%	2%
3ème Concours		40%	5%	55%	



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	78%	22%
Interne	82%	18%
3ème Concours	100%	



Type	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	48%	46%	4%	2%
Interne	50%	44%	2%	4%
3ème Concours	75%	25%		

8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

1 – Le concours externe

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2021 :

Epreuve	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	59	58	6	20	11.51	10.17

41 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 70.6% des candidats admissibles

Le jury a fixé à **10.17** le seuil d'admission et a déclaré **45 candidats admis**.

Rappel session 2019 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>55</i>	<i>12.91</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>10.67</i>	

2 – Le concours interne

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2021 :

Epreuves	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	56	52	6	17	10.68	11.33

35 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 67.3% des candidats admissibles

Le jury a fixé à **11.33** le seuil d'admission et a déclaré **30 candidats admis**.

Rappel session 2019 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>61</i>	<i>11.77</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>11.50</i>	

3 – Le 3^{ème} concours

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2021 :

Epreuves	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	20	20	6	20	10,60	10.67

14 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 73.6% des candidats admissibles

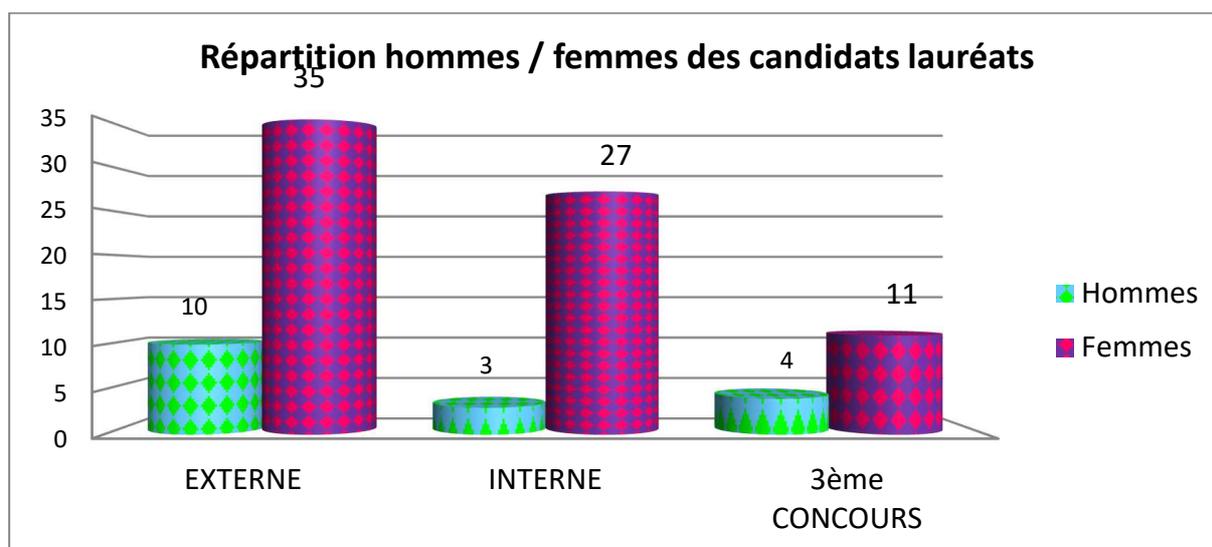
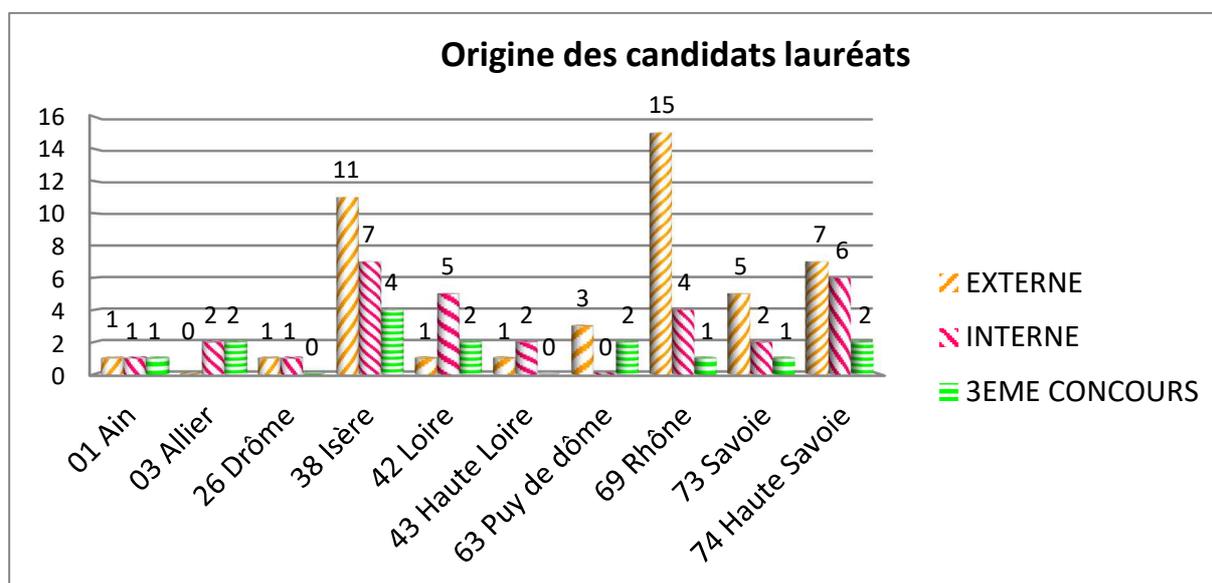
Le jury a fixé à **10.67** le seuil d'admission et a déclaré **15 candidats admis**.

Rappel session 2019 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>23</i>	<i>11.43</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>11.17</i>	

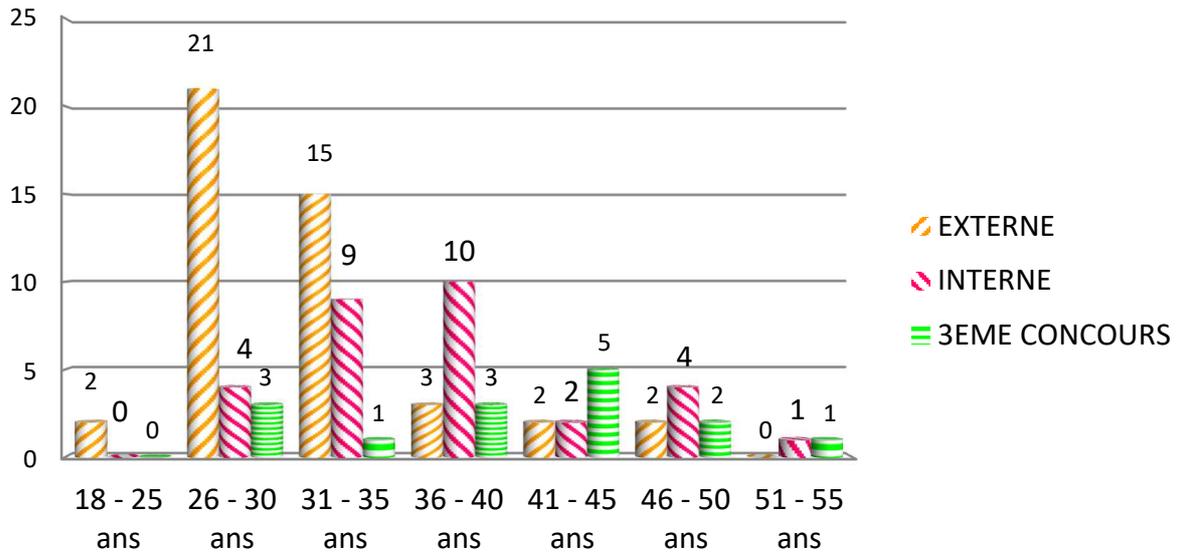
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	3	3%	1	1	1
03 Allier	4	4%		2	2
26 Drôme	2	2%	1	1	
38 Isère	22	24%	11	7	4
42 Loire	8	9%	1	5	2
43 Haute Loire	3	3%	1	2	
63 Puy de dôme	5	6%	3		2
69 Rhône	20	22%	15	4	1
73 Savoie	8	9%	5	2	1
74 Haute Savoie	15	17%	7	6	2
TOTAL	90	100%	45	30	15



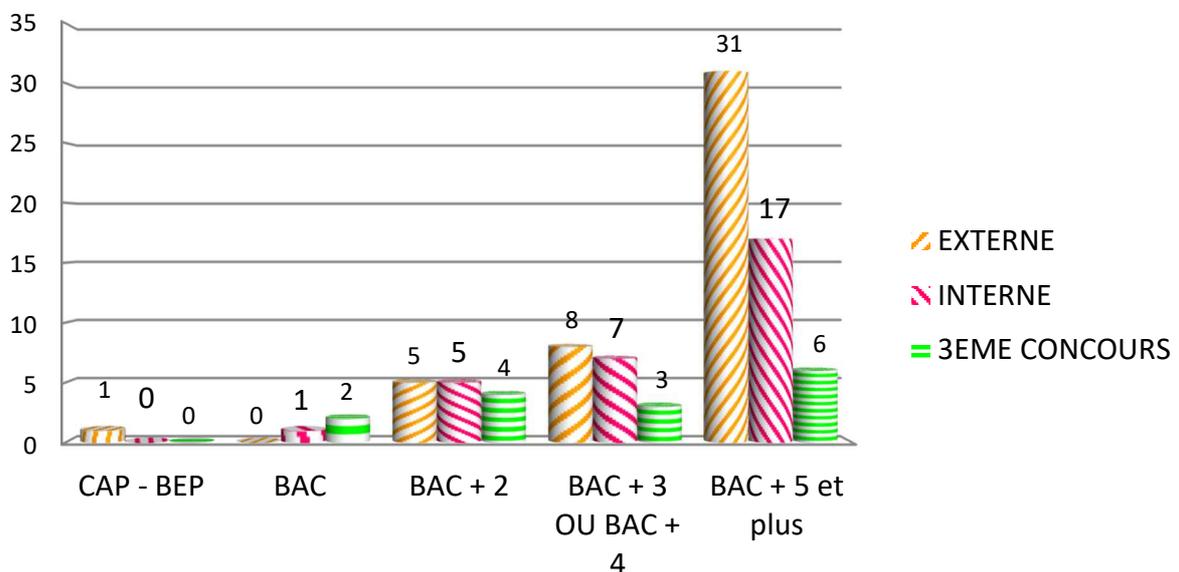
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	22%	78%
Interne	10%	90%
3ème Concours	27%	73%

Âges des candidats lauréats

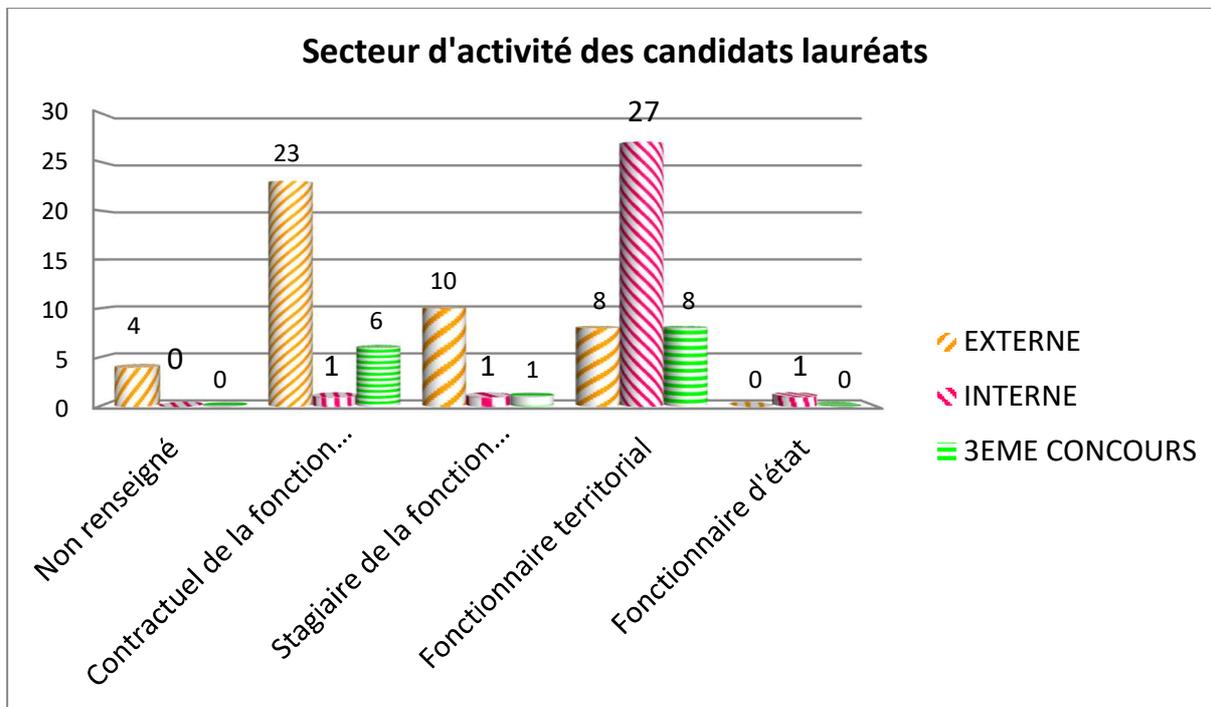


AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	51%	40%	9%	
Interne	13.33%	63.33%	20%	3.33%
3ème Concours	20%	26.5%	46.5%	7%

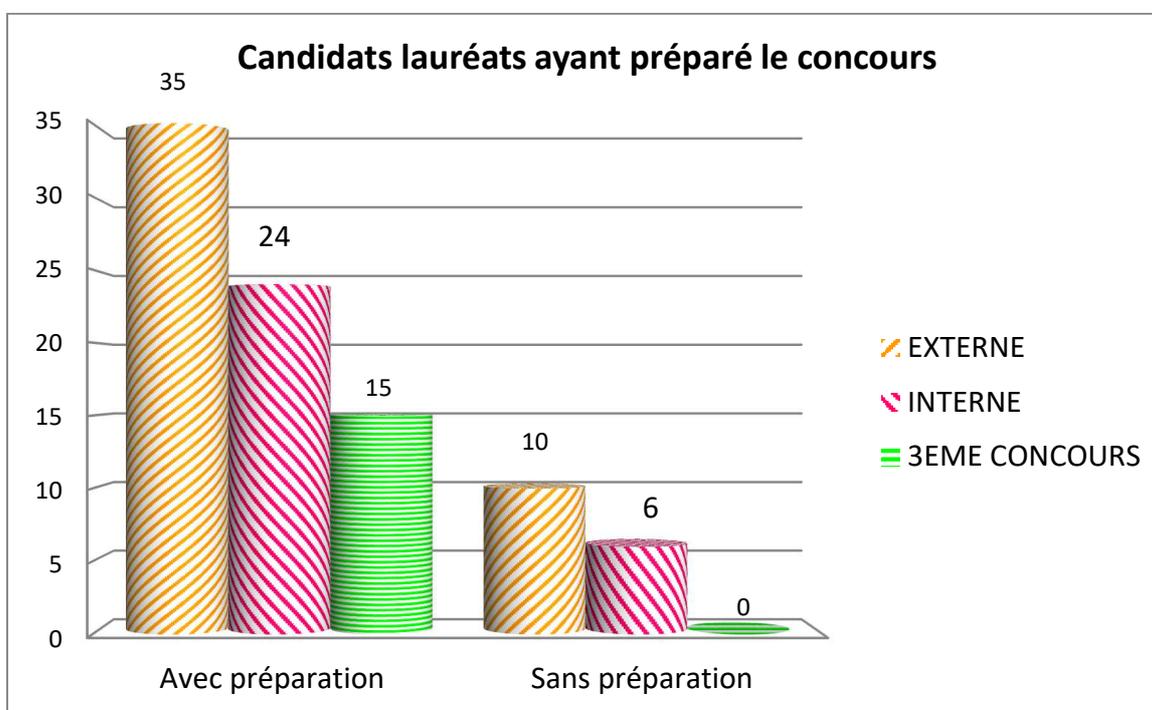
Niveau d'étude des candidats lauréats



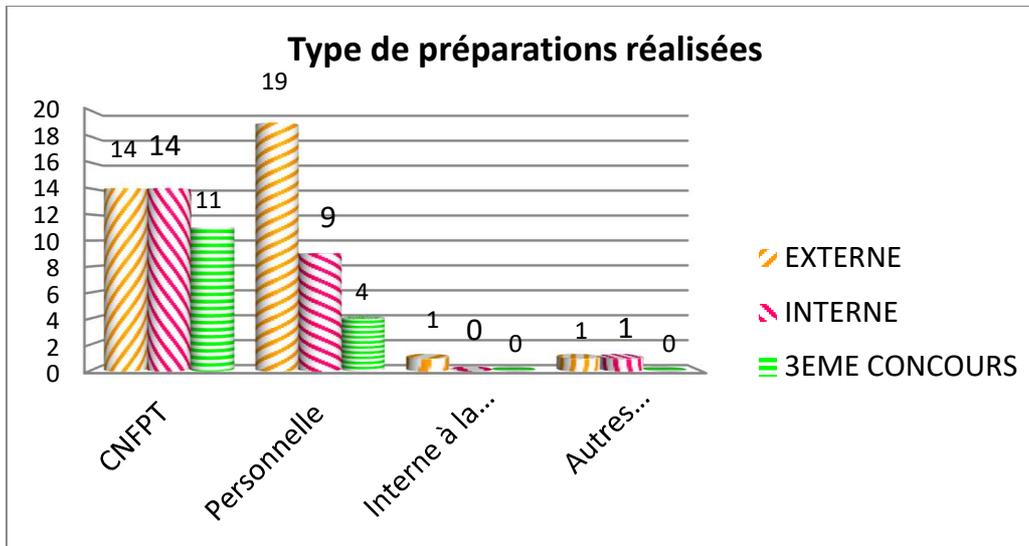
NIVEAU D'ETUDE	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	2%		11%	18%	69%
Interne		3%	17%	23%	57%
3ème Concours		13%	27%	20%	40%



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Non renseigné	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT	Tit. FPE
Externe	9%	51%	22%	18%	
Interne		3.3%	3.3%	90%	3.3%
3ème Concours		40%	7%	53%	



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	78%	22%
Interne	80%	20%
3ème Concours	100%	



PRÉPARATION	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formation
Externe	40%	54%	3%	3%
Interne	58.5%	37.5%		4%
3ème Concours	73%	27%		

10 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Épreuve écrite d'admissibilité

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats, le jury formule les remarques suivantes :

Le niveau des candidats est assez faible, tant sur l'épreuve de rapport que sur l'épreuve de questions.

Épreuve orale d'admission

Après avoir auditionné les candidats lors des épreuves orales et analysé les résultats du concours, le jury formule les remarques suivantes :

- De manière générale les candidats ont très bien préparé leur exposé de 5 minutes, bien structuré. Mais parfois trop récité et linéaire.
- Un manque de curiosité, d'ouverture sur l'ensemble de l'environnement territorial et institutionnel.
- Parfois une méconnaissance sur la structure dans laquelle se trouve le candidat
- Posture et potentiel managérial pas toujours identifié
- Le projet professionnel des candidats n'est pas assez mis en avant, pas assez développé

11 - LA FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis									
Nombre de candidats par étape	1002	135	90	395	59	45	513	56	30	94	20	15
Hommes	167	22	17	91	12	10	61	6	3	15	4	4
Femmes	835	113	73	304	47	35	452	50	27	79	16	11
% Hommes	17%	16%	19%	23%	20%	22%	12%	11%	10%	16%	20%	27%
% Femmes	83%	84%	81%	77%	80%	78%	88%	89%	90%	84%	80%	73%
Âges des candidats												
18 - 25 ans	62	5	2	62	5	2						
26 - 30 ans	176	33	28	135	24	21	35	6	4	6	3	3
31 - 35 ans	197	38	25	84	19	15	102	18	9	11	1	1
36 - 40 ans	176	19	16	55	4	3	100	11	10	21	4	3
41 - 45 ans	153	15	9	31	4	2	95	4	2	27	7	5
46 - 50 ans	147	20	8	21	3	2	108	14	4	18	3	2
51 - 55 ans	66	5	2	4			54	3	1	8	2	1
plus de 55 ans	25	0	0	3			19			3		
Origine des candidats par départements												
01 Ain	59	5	3	10	2	1	37	1	1	12	2	1
03 Allier	17	6	4	6	1		8	3	2	3	2	2
07 Ardèche	32	0	0	12			17			3		
15 Cantal	6	0	0	1			4			1		
26 Drôme	35	6	2	17	2	1	16	4	1	2		
38 Isère	297	32	22	113	13	11	164	14	7	20	5	4
42 Loire	76	10	8	16	1	1	46	7	5	14	2	2
43 Haute Loire	26	8	3	7	2	1	18	3	2	1	3	
63 Puy de dôme	60	8	5	25	3	3	25	3		10	2	2
69 Rhône	189	24	20	92	16	15	85	7	4	12	1	1
73 Savoie	70	19	8	37	11	5	29	5	2	4	3	1
74 Haute Savoie	95	16	15	43	8	7	46	8	6	6		2
Hors région	41	1	0	16			18	1		7		
Niveau d'études des candidats												
Non renseigné	1	0	0				1					
Parent d'au moins trois enfants	9	0	0	2			7					
CAP - BEP	23	1	1	2	1	1	20			1		
BAC	133	10	3	4			118	7	1	11	3	2
BAC + 2	285	25	14	84	7	5	173	13	5	28	5	4
BAC + 3 OU BAC + 4	251	35	18	116	15	8	109	14	7	26	6	3
BAC + 5 et plus	300	64	54	187	36	31	85	22	17	28	6	6

Secteur d'activité												
Non renseigné	105	6	4	98	6	4				7		
Etudiant	11	0	0	11								
Sans emploi	15	0	0	9			5			1		
Secteur privé	20	0	0	17						3		
Contractuel de la fonction publique	209	42	30	146	31	23	28	3	1	35	8	6
Stagiaire de la fonction publique	54	12	12	38	10	10	10	1	1	6	1	1
Fonctionnaire territorial	570	74	43	69	12	8	459	51	27	42	11	8
Fonctionnaire hospitalière	2	0	0	1			1					
Fonctionnaire d'état	16	1	1	6			10	1	1			
Préparation												
CNFPT	206	60	39	56	22	14	118	23	14	32	15	11
Personnelle	479	46	32	212	21	19	223	20	9	44	5	4
Interne à la collectivité	8	3	1	3	2	1	5	1				
Autres organismes de formations	25	3	2	13	1	1	9	2	1	3		
Avec préparation	718	112	74	284	46	35	355	46	24	79	20	15
Sans préparation	284	23	16	111	13	10	158	10	6	15	0	0